



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

K.768.1-4

EUMETSAT 1/98

Notification
aux Etats parties à la Convention portant création d'une
Organisation européenne pour l'exploitation de
satellites météorologiques ("Eumetsat"),
conclue à Genève le 24 mai 1983

PROTOCOLE DU 5 JUIN 1991 AMENDANT LA CONVENTION

Acceptation par le Royaume de Norvège

Le 11 septembre 1998, le Royaume de Norvège a déposé auprès du Gouvernement suisse son instrument d'acceptation du Protocole, fait à Darmstadt le 5 juin 1991.

Le Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

La présente notification est adressée aux Etats parties, en application de l'article 20 de la Convention.



Berne, le 9 octobre 1998

La liste des Etats parties peut être consultée sous
<http://www.eda.admin.ch>, rubrique 'Politique étrangère de la Suisse', 'Traités internationaux'